Aucun justificatif de location

Par Francois
Bonjour, Un bail de 3 ans a été signé le 3 février dernier. Sur la base de la confiance, hormis le bail lui-même) aucun papier n'a été fourni par le locataire le jour de la remise des clés et ils n'ont toujours pas été fournis malgré plusieurs réclamations (justificatifs revenus, garants, assurances etc) Cette situation permet elle l'annulation pure et simple de la location ? Merci par avance de votre réponse. Cordialement F. Acoulon
Par janus2
Bonjour, Seul l'attestation d'assurance est un document obligatoire et peut permettre la résiliation du bail (si une clause du bail le prévoit). Pour les autres, il aurait fallu attendre de les avoir avant de signer le bail, maintenant c'est trop tard
Par alain1707
Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France http://conseils-avocat.fr ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50
Par Francois
Merci beaucoup pour votre réponse.

les papiers ont enfin été reçus sauf justement l'attestation d'assurance qui devrait suivre, on l'espère.

Merci encore.

François.